R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DEPARTEMENT DE L'AIN -=-=-=-=-=-=-=-=- COMMUNE DE BOURG SAINT CHRISTOPHE =-=-=-=-=-=-=-=-=	DECISION2026-35 Fixation du loyer Mme CHARUE Fabienne 73 grande rue

LE MAIRE DE BOURG SAINT CHRISTOPHE

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n° 2026-18 du conseil municipal en date du 22 mars 2026, donnant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, notamment « de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur la révision du prix du loyer du local commercial de Mme CHARUE Fabienne situé 73 Grande Rue conformément au contrat de bail en vigueur,

Vu la variation de l'indice du coût des loyers commerciaux publié par l'INSEE (3ème trimestre 2016 = 108.56, 3ème 2025 = 137.09),

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Maire décide d'actualiser le montant du loyer à partir de mai 2026. Le loyer, recalculé selon l'indice de révision des loyers, serait de 391.46 euros HT par mois. Toutefois, Monsieur le Maire choisit de limiter cette augmentation et fixe le montant mensuel du loyer à 350 euros HT à compter de novembre 2026.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Ain,
- Le comptable public.

Fait à Bourg Saint Christophe, le 02 novembre 2026

Le Maire,

Bernard PERRET

MAIRIE DE BOURG ST CHRISTOPHE * AIN *

MAIRIE DE BOURG ST CHRISTOPHE * AIN *

Accusé de réception en préfecture
001-210100541-20261102-DEC202635-AI
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026

et publication sur le site de la commune le 02/11/2026